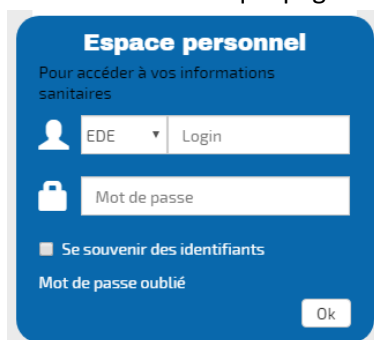


GDS : éditer une attestation de vaccination DNC depuis le site internet

Chaque éleveur possède son espace personnel sur le site internet du GDS : www.gdsbfc.org
Cet espace offre un accès privilégié à différents documents, aux résultats d'analyses du cheptel bovin, à l'inventaire des statuts sanitaires du troupeau ...

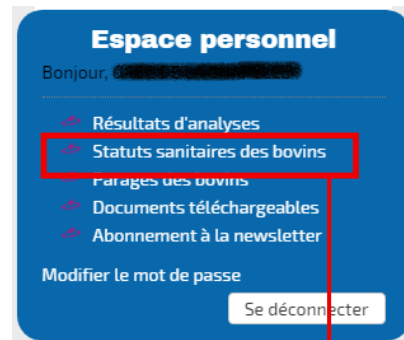
Se connecter à votre espace personnel :

Il est possible de se connecter à l'espace personnel grâce à l'encart bleu, présent dans la colonne de droite sur chaque page du site internet.



Identifiant : **numéro EDE**

Mot de passe (par défaut) : **numéro DETE**



Pour ceux qui n'auraient encore pas activé leur espace personnel, l'identifiant est le numéro de cheptel (n°EDE) et le mot de passe par défaut est le numéro de détenteur (10 chiffres). Le mot de passe est à changer à la première connexion.
Si vous avez déjà activé votre espace personnel, utilisez votre mot de passe pour vous connecter.

En cas de problème pour vous connecter, contactez le GDS.

Editer une attestation de vaccination DNC pour ses bovins

Il est possible d'éditer une attestation pour les bovins valablement vaccinés contre la DNC.
Cette fonctionnalité est disponible depuis le module : Inventaire des statuts sanitaire. Ce module présente l'inventaire en temps réel avec pour chaque animal, son statut vaccinal.

Il est possible de sélectionner parmi la liste, des bovins bénéficiant du statut :

- « **Vacciné** » (animal vacciné depuis au moins 28 jours)
- « **Mère vaccinée** » pour leur éditer une attestation papier (veau âgé de moins de 6 mois et né d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date de naissance de ce veau).

	N° animal	N° trav	Nom	BVD	IBR	DNC
☐	FR 25 6161	6161		Non IPI		Vacciné *
☒	FR 25 6159	6159	ALASTAR	Non IPI		Mère vaccinée
☐	FR 25 6160	6160	ALCALINE	Non IPI		Vacciné
☐	FR 25 6157	6157	ALABELLE	Non IPI		Vacciné
☐	FR 25 6158	6158	ALASKA	Non IPI		Vacciné
☒	FR 25 6155	6155		Non IPI		Vacciné
☒	FR 25 6156	6156		Non IPI		Vacciné
☒	FR 25 6154	6154	AKIRA	Non IPI		Vacciné
☐	FR 25 6153	6153	AIMANTE	Non IPI		Vacciné

Il faut cocher les animaux concernés et cliquer sur le bouton « DNC Attestation ». Cela génère un fichier au format d'une feuille A4 imprimable.

Retrouvez au verso un guide des étapes illustrées.

Ce module est également disponible sous SYNEL.

Les équipes de votre GDS restent à votre disposition pour vous aider dans votre navigation.

Editer une attestation de vaccination DNC pour ses bovins en 3 étapes, depuis le module de l'inventaire des statuts sanitaires :

GDS Bourgogne Franche-Comté

Inventaire des statuts sanitaires **BVD Attestation Non IPI** **DNC Attestation**

Raison sociale : GAEC
Adresse :

L'inventaire des statuts sanitaires vous permet de consulter votre inventaire combiné au statut sanitaire individuel (c'est-à-dire une information sanitaire particulière) de vos animaux, attribué par votre GDS selon les informations dont il dispose.
Il peut exister un décalage dans le temps entre la connaissance d'un résultat d'analyse ou d'une vaccination et sa validation sous forme d'un statut par votre GDS.
Cette information est restituée pour les seules maladies affichées. Pour toute question, contacter votre GDS.

BVD : le statut sanitaire signalé peut être favorable (Bovin non IPI), défavorable (Bovin viropositif, Bovin IPI) ou inexistant (= inconnu).
DNC : le statut sanitaire signalé est favorable
Vacciné : animal vacciné depuis au moins 28 jours
Vacciné* : animal vacciné depuis moins de 28 jours (il n'est pas encore éligible pour une dérogation s'appuyant notamment sur la vaccination)
Mère vaccinée : veau âgé de moins de 6 mois et né d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date de naissance de ce veau.
signalé n'est que défavorable ou inexistant (= inconnu).

1) Sélectionner les bovins

Attestations à la demande. Il vous suffit de sélectionner les bovins puis de cliquer sur l'onglet de votre choix ci-dessus "BVD Attestation Non IPI" ou "DNC Attestation".

	trav	Nom	BVD	IBR	DNC	PARATU	Sexe	Type racial	Type prod	Date naissance	Mère	Date entrée	Cause entrée	Activité
☐	FR 25 6161	6161	Non IPI		Vacciné *		M	46	L	20/09/2025	FR 25 6161	20/09/2025	N	
☒	FR 25 6159	6159 ALASTAR	Non IPI		Mère vaccinée		F	46	L	19/09/2025	FR 25 6159	19/09/2025	N	
☐	FR 25 6160	6160 ALCALINE	Non IPI		Vacciné		F	46	L	19/09/2025	FR 25 6160	19/09/2025	N	
☐	FR 25 6157	6157 ALABELLE	Non IPI		Vacciné		F	46	L	09/09/2025	FR 25 6157	09/09/2025	N	
☐	FR 25 6158	6158 ALASKA	Non IPI		Vacciné		F	46	L	09/09/2025	FR 25 6158	09/09/2025	N	
☒	FR 25 6155	6155	Non IPI		Vacciné		M	39	V	06/09/2025	FR 25 6155	06/09/2025	N	
☒	FR 25 6156	6156	Non IPI		Vacciné		F	39	V	06/09/2025	FR 25 6156	06/09/2025	N	
☒	FR 25 6154	6154 AKIRA	Non IPI		Vacciné		F	46	L	05/09/2025	FR 25 6154	05/09/2025	N	
☐	FR 25 6153	6153 AIMANTE	Non IPI		Vacciné		F	46	L	04/09/2025	FR 25 6153	04/09/2025	N	

Si vous sélectionnez un bovin « Vacciné* », il n'apparaîtra pas sur l'attestation. Il n'a pas atteint le seuil des 28 jours après la vaccination et n'est pas encore éligible aux dérogations s'appuyant sur la vaccination.



Page 1 / 1

3) Imprimer l'attestation

GDS Bourgogne Franche-Comté

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Attestation du statut immunitaire des bovins

Le GDS 25 atteste du statut immunitaire des bovins (bovins/buffles/zébus) ci-dessous, au vu du compte-rendu de vaccination contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse porté à sa connaissance par le(s) vétérinaire(s) ayant procédé à la vaccination et au vu des données d'identification.

N° NATIONAL	DATE NAISSANCE	SEXE	TYPE RACIAL	N° ELEVEGE DETENTEUR	STATUT (1)(2)	DATE VACCINATION	N° MERE
FR 25 6156	06/09/2025	Femelle	39	25 6156	Vacciné	18/10/2025	
FR 25 6154	05/09/2025	Femelle	46	25 6154	Vacciné	18/10/2025	
FR 25 6159	19/09/2025	Femelle	46	25 6159	Mère vaccinée		FR 25 6154
FR 25 6155	06/09/2025	Mâle	39	25 6155	Vacciné	18/10/2025	

Astuce : Votre navigateur internet génère peut-être un PDF téléchargeable dans un nouvel onglet. Si non, choisir parmi ses imprimantes « PRINT TO PDF » permet d'enregistrer le fichier en PDF.
Si cela vous est demandé comme pièce justificative, charger ce document dans « Mes démarches simplifiées ».